



REDEVANCE INCITATIVE 2024

CONTEXTE :

Cette année encore, et particulièrement avec l'inflation, nous subissons une hausse des coûts de gestion des déchets qui impacte le coût de la redevance. Le service environnement travaille avec des prestataires pour l'organisation du traitement et de la collecte des déchets. Pour ce qui est du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et du tri, il s'agit du syndicat Valorizon, pour ce qui est de la collecte, c'est l'entreprise Nicollin qui est titulaire du marché 2022-2025.

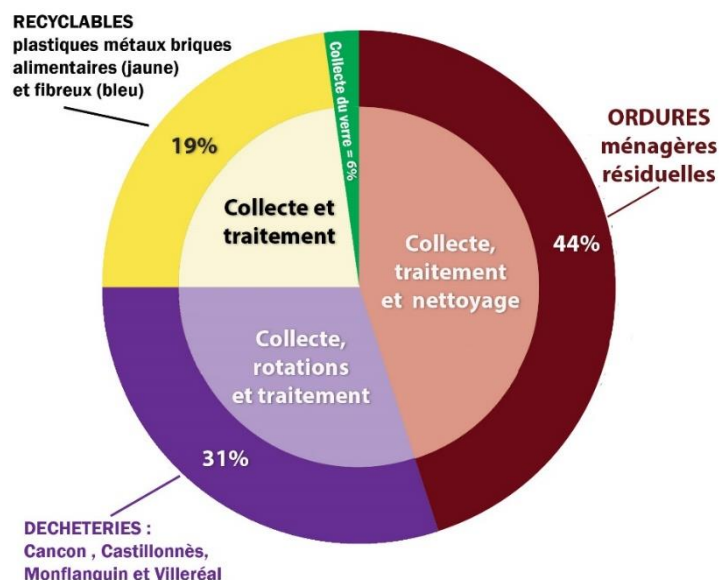
Le coût de traitement des OMR et le coût de traitement du tri ont augmenté de 20 %.

La collecte et le transport ont, augmenté de plus de 10%.

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a, quant à elle, augmenté de 7euros par tonne de 2023 à 2024 soit 13% d'augmentation.

Sans oublier les actes inexplicables d'incivilités, comme par exemple de l'huile de vidange ou encore des postes de radio dans nos colonnes de tri, qui mobilisent des moyens financiers et humains alors que la collectivité lutte pour maîtriser l'inflation.

Coûts financés par la redevance incitative



Toutes ces hausses de coûts impactent le coût de la redevance, il faut une nouvelle fois souligner l'importance de la maîtrise des tonnages d'OMR et du tri dans un objectif de maîtrise des coûts.

En effet, sans le changement de comportement des usagers de la CCBHAP, le coût de la redevance serait en 2024 a minima de 272,61 €.

GRILLE TARIFAIRE 2024

Structure de la tarification : part fixe / part variable :

- la part fixe correspond aux charges fixes liées au service ;
- la part variable est fonction de la « consommation », c'est-à-dire les dépôts.

Pour information, les tarifs TTC (avec le taux en vigueur actuel de 10%) 2024 seront les suivants :

Usagers	Abonnement annuel (1)	Nb de dépôts inclus dans le forfait*	Montant du forfait annuel (2)	Montant part fixe annuelle (1+2)	Coût du dépôt supplémentaire **
Particuliers	191,09 €	12	18,22 €	209,31 €	1,52 €
Professionnels	191,09 €	12	18,22 €	209,31 €	
Professionnels Bâtiment et espaces verts	191,09 €	-	-	191,09 €	
Associations avec activité pro.	191,09 €	12	18,22 €	209,31 €	
Associations sans activité pro.	-	-	-	-	
Gîtes et résidences secondaires	191,09 €	8	12,14 €	203,24 €	

*Pour tambours de 30L / ** Pour tambours 30L : coût du dépôt supplémentaire : 1,52€

PROFESSIONNELS EN DECHETERIE

Montant en € HT (TVA en vigueur 10%)

	Coût au m ³
Déchets verts	7,30 €
Tout venant / Encombrants	22,00 €
Bois traité	16,70 €
Gravats	4,30 €

Minimum facturé à chaque dépôt : 1 m³